

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 15 janvier 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée, tout en ajoutant les points suivants à l'item "Affaires nouvelles" qui demeure ouvert.

- A) Activité de formation – conseil municipal
 - B) Projet de regroupement des OMH (secteur Sud)
- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 4 décembre 2017
 - 3- Dépôt du projet de règlement numéro 2018-457 fixant les taux des taxes foncières
 - 4- Dépôt du projet de règlement numéro 2018-458 fixant les tarifs de compensation pour le service d'égout
 - 5- Dépôt du projet de règlement numéro 2018-459 fixant les tarifs de compensation pour les matières résiduelles
 - 6- Dépôt du projet de règlement numéro 2018-460 fixant les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc
 - 7- Budget 2018 de l'OMH
 - 8- Contrats divers – journal municipal 2018
 - 9- Festival des glaces 2018 – services municipaux
 - 10- Emprunt temporaire
 - 11- Mandat relatif à l'élaboration de nouveaux règlements en matière d'urbanisme
 - 12- Mandat d'accompagnement négociation de la convention collective
 - 13- Soumissions relatives aux financements d'emprunts – mandat au ministère des Finances
 - 14- Avis de motion : règlement décrétant des travaux d'aqueduc dans le chemin de la Cédrière ainsi qu'un emprunt à long terme
 - 15- Dépôt du projet de règlement numéro 2018-461 décrétant des travaux d'aqueduc dans le chemin de la Cédrière ainsi qu'un emprunt à long terme
 - 16- Aqueduc chemin de la Cédrière : autorisation du dépôt de la demande d'autorisation au M.D.D.E.L.C.C
 - 17- Développement résidentiel : étude complémentaire
 - 18- Développement résidentiel : autorisation de dépôt de la demande d'autorisation au M.D.D.E.L.C.C.
 - 19- Développement résidentiel : engagements de la municipalité
 - 20- Refonte du site Internet de la municipalité : rapport des soumissions
 - 21- Correspondance
 - 22- Rapports des comités
 - 23- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2018-01
 - 24- Affaires nouvelles
 - A) Activité de formation – conseil municipal
 - B) Projet de regroupement des OMH (secteur Sud)
 - 25- Période de questions
 - 26- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2017

02-01-18

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 4 décembre 2017, tel que rédigé.

3- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-457 FIXANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES

M. Jean-Sébastien Allard dépose le projet de règlement numéro 2018-457, lequel fixerait les taux des taxes foncières.

4- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-458 FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

M^{me} Nathalie Simard dépose le projet de règlement numéro 2018-458, lequel fixerait les différents tarifs de compensation pour le service d'égout.

5- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-459 FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

M^{me} Suzy Lessard dépose le projet de règlement numéro 2018-459, lequel fixerait les différents tarifs de compensation pour les matières résiduelles.

6- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-460 FIXANT LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

M^{me} Claire Girard dépose le projet de règlement numéro 2018-460, lequel fixerait les différents tarifs de compensation pour le service d'aqueduc.

7- BUDGET 2018 DE L'OMH

Le projet du budget a été déposé à la municipalité par la S. H. Q. Il n'a pas été adopté par l'OMH local, par conséquent, ce point est reporté à la prochaine séance.

8- CONTRATS DIVERS – JOURNAL MUNICIPAL 2018

Les divers contrats de services nécessaires à la publication du journal Info de Grandmont sont à renouveler pour 2018. La firme Graphiscan a déposé une soumission pour 2018 selon les montants suivants :

- Édition de 1 025 copies 711.32 \$ + taxes
- Édition de 1 375 copies 907.44 \$ + taxes

Pour ce qui est du montage une offre des services a été demandée à la firme Eckinox Média qui réalise le mandat depuis quelques années. Le montant soumis est de 530 \$ plus taxes par édition.

M^{me} Félicia Pivin nous informe de plus que l'entente de service pour les tâches de journaliste-pigiste seraient renouvelées aux mêmes conditions. On recommande de reconduire les contrats avec les fournisseurs aux conditions offertes.

03-01-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'impression du journal municipal pour 2018 avec Graphiscan, selon l'offre de services datée du 11 janvier 2018, au coût de 711.32 \$ (1025 copies) ou de 907.44 \$ (1375 copies) et d'accepter l'offre soumise par Eckinox Média pour le montage et la conception

du journal municipal, pour une durée d'un an au prix de 530 \$ plus taxes pour chaque numéro produit, et de renouveler le contrat avec M^{me} Félicia Pivin comme journaliste-pigiste aux mêmes conditions qu'actuellement.

Un projet de nouvelle politique éditoriale est déposé, laquelle renferme diverses modifications notamment en ce qui a trait aux tarifs des publicités.

04-01-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la politique éditoriale du journal municipal, telle que proposée, conditionnellement à ce que les tarifs publicitaires suivants soient modifiés :

- ½ page 70 \$ plus taxes
- 1 page 140 \$ plus taxes

9- FESTIVAL DES GLACES 2018 – SERVICES MUNICIPAUX

La liste des services techniques sollicités pour l'organisation de la prochaine édition du Festival des glaces est déposée au conseil.

05-01-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des services municipaux pour l'organisation de l'édition 2018 du Festival des glaces, telle que déposée.

10- EMPRUNT TEMPORAIRE

Le directeur général informe le conseil qu'en attente de la perception des revenus et de l'envoi des comptes de taxes de 2018, il y a un risque de manque de liquidités. Ainsi, un emprunt temporaire risque d'être nécessaire.

06-01-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à obtenir un emprunt temporaire nécessaire au paiement des dépenses courantes en attente de la perception des revenus, conformément à l'article 1093 du code municipal.

11- MANDAT RELATIF À L'ÉLABORATION DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME

En vue de voir à l'accompagnement de la municipalité et à la préparation de nouveaux règlements en matière d'urbanisme, une offre de service a été demandée à M. Jean-Yves Bouchard urbaniste. L'offre au montant de 21 113 \$ plus taxes est déposée au conseil.

07-01-18 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de M. Jean-Yves Bouchard urbaniste, datée du 21 décembre 2017.

12 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective des employés syndiqués est venue à échéance le 31 décembre dernier. Au cours des prochaines semaines un processus de négociation avec le syndicat sera entamé en vue de son renouvellement. Pour telle négociation, la municipalité se fait généralement accompagner d'un consultant externe.

Une offre de service a été déposée par la firme Pro Gestion. Le consultant de la firme, M. Steeve Jones accompagne depuis quelques années la municipalité dans ces négociations. Comme le temps alloué à une telle démarche est impossible à évaluer, le consultant accompagnera la municipalité et le mandat est à taux horaire. Le taux soumis est de 135 \$ l'heure.

08-01-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la firme Pro Gestion, datée du 30 novembre 2017 pour les services de support à la négociation de la prochaine convention collective de travail des employés.

13 SOUSSIONS RELATIVES AUX FINANCEMENTS D'EMPRUNTS – MANDAT AU MINISTÈRE DES FINANCES

Dans le cadre des émissions de bons et des soumissions sur le marché en vue du financement ou du refinancement des emprunts municipaux, c'est le ministère des Finances qui procède aux soumissions pour les municipalités.

Une résolution de mandat à cet effet est nécessaire.

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

09-01-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

14 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant des travaux d'aqueduc dans le chemin de la Cédrière ainsi qu'un emprunt à long terme.

15 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-461 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME

M. Pierre Boudreault dépose le projet de règlement numéro 2018-461, lequel décrète des travaux d'aqueduc pour desservir une partie des résidents du chemin de la Cédrière, ainsi qu'un emprunt à long terme pour financer ces travaux. La taxe spéciale serait imposée aux immeubles du secteur desservi, selon un tarif fixe.

16- AQUEDUC CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE : AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AU M.D.D.E.L.C.C.

Les plans et devis préparés dans ce dossier par la firme d'ingénierie LMG ingénieurs sont complétés. Il est recommandé de mandater M. Jean-Sébastien Tremblay ingénieur à déposer la demande d'autorisation auprès du MDDELCC.

10-01-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Jean-Sébastien Tremblay ingénieur, de la firme LMG Ingénieurs à soumettre une demande d'autorisation

auprès du MDDELCC, pour le projet de prolongement d'un réseau d'aqueduc dans le chemin de la Cédrière et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Il est recommandé de confirmer l'engagement de la municipalité à transmettre, au plus tard, 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux.

11-01-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'engagement de la municipalité à transmettre au MDDELCC, au plus tard, 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

17- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

Selon les ingénieurs qui accompagnent la municipalité dans ce dossier, une étude géotechnique complémentaire devrait être réalisée afin de fournir au MDDELCC le niveau maximal de la nappe phréatique dans le secteur du futur développement.

Deux offres de services sont déposées. Certaines explications sont nécessaires avant de pouvoir émettre une recommandation. Par conséquent, la décision est reportée.

18- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AU M.D.D.E.L.C.C.

Dans le dossier du futur développement résidentiel à venir par la municipalité, une rencontre de travail a été tenue par le comité des travaux publics en décembre à laquelle assistait M. Guillaume Paradis, ingénieur.

L'ingénieur procédera au cours des prochaines semaines au dépôt de la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC. Il y a lieu de mandater l'ingénieur à cette fin.

12-01-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Guillaume Paradis ingénieur, de la firme Norda Stelo à soumettre une demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour le projet de développement résidentiel de la municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

19- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL : ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC dans ce dossier, la municipalité doit déposer des résolutions relativement à certains engagements.

13-01-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer l'engagement de la municipalité à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

14-01-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité confirme son engagement à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales comprises dans le projet de développement résidentiel, notamment en suivant le programme d'entretien émis par Norda Stelo pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

20- REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Le directeur général fait rapport.

À la demande du conseil, les trois agences Web ayant soumissionnées une première fois l'automne dernier pour le mandat de la refonte du site Web ont été rencontrées à nouveau afin qu'elles précisent leur offre de services et les coûts rattachés à la conception de formulaires en ligne et l'intégration d'une plate-forme de paiement. Les nouvelles soumissions sont comme suit, en ce qui a trait au nouveau site Internet :

- Ecknix Média 6 875 \$ plus taxes
- Web shop 12 742.50 \$ plus taxes
- Arsenal Web 8 308 \$ plus taxes

15-01-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat relatif à la refonte du site Internet à Ecknix Média pour un montant de 6 875 \$ plus taxes.

21- CORRESPONDANCE

Complexe communautaire Grandmont

Dépôt d'une demande d'aide financière sous forme d'un congé de taxes d'une durée de 10 ans, ou de toute autre manière. Cette demande sera évaluée en comité de travail.

Collectivités en fleurs

Invitation à adhérer à l'organisme. L'invitation est refusée.

R.T.A.

Rapport de suivi 2016 du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

T.A.Q.

Requête déposée par M. Michel Gauthier pour recouvrement de taxes payées en trop.

F.Q.M.

Invitation à renouveler l'adhésion pour 2018.

16-01-18 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion pour 2018 à la F.Q.M., au coût total de 2 428.32 \$

Demande de circulation

Le comité organisateur de *La Randonnée Jimmy Pelletier* demande l'autorisation de la municipalité pour avoir le droit de passage sur le territoire municipal.

17-01-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les cyclistes de l'événement *La Randonnée Jimmy Pelletier* à passer sur notre territoire municipal entre le 28 juin et 2 juillet 2018.

Claude Jomphe et Johanne Couture

Ces derniers déposent une demande au conseil afin d'acquérir 2 terrains afin de pouvoir construire un immeuble à logements. Cette demande sera analysée en comité de travail.

22- RAPPORTS DES COMITÉS

Travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 14 décembre dernier.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

18-01-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Popote roulante des Cinq-Cantons : 1 500 \$
- Brunch les Chevaliers de Colomb 12 billets à 12 \$ - 144 \$

La décision sur une demande déposée par la ville de Desbiens est reportée.

23- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2018-01

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

19-01-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2018-01 au montant de 348 343.39 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	280 886.96 \$
- Déboursés :	93 462.19 \$
- Retenue :	
- Contact Télécom	(2 162.31) \$
- FQM	(1126.76) \$
- Larouche, Lalancette	<u>(22 716.69) \$</u>
TOTAL :	348 343.39 \$

24- AFFAIRES NOUVELLES

A) Activité de formation – conseil municipal

Une offre de service a été soumise de la part des Conseillers Trigone inc. d'une formation de trois heures qui est offerte aux conseillers municipaux de la municipalité, sur la gouvernance stratégique des organismes à but non lucratif. Le coût de l'activité est de 900 \$.

20-01-18 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service des conseillers Trigone inc. pour une formation sur la gouvernance stratégique, au montant total de 900 \$.

B) Projet de regroupement des OMH (secteur Sud)

Dans ce dossier, la municipalité a adopté une résolution recommandant le dépôt du plan d'affaires. Il y a lieu de se positionner sur le projet de regroupement au secteur Sud.

ATTENDU QUE le réseau des offices d'habitation est implanté au Québec depuis bientôt cinquante ans;

ATTENDU QUE selon certains intervenants de la Société d'habitation du Québec, afin d'atteindre la consolidation, les offices actuels devraient se regrouper pour gagner en force et en efficacité;

ATTENDU QUE le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de façon volontaire en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec les acteurs concernées;

ATTENDU QU'après l'évaluation de la situation, et qu'après la rencontre des directeurs du secteur Sud, nous priorisons une approche personnalisée à notre clientèle;

ATTENDU QU'il est important de conserver la proximité des services (subsidiarité) pour atteindre nos objectifs et notre raison d'être qui est de répondre adéquatement aux besoins à notre clientèle;

ATTENDU QUE les offices doivent faire face à l'alourdissement de leur clientèle;

ATTENDU QUE des municipalités du secteur Sud de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, soit Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Gédéon désirent répondre davantage aux besoins des usagers des O.M.H. situés sur leurs territoires;

ATTENDU QUE les municipalités ne désirent pas transférer leur compétence dans ce domaine à la MRC;

ATTENDU QUE le 23 novembre 2017, les maires ont été saisis de ce dossier et qu'ils ont accepté de saisir leurs conseils municipaux respectifs de créer un O. M. H. du secteur Sud;

ATTENDU QUE ce nouvel office serait composé de plus de 170 logements et plusieurs autres logements à gérer dans les programmes PSL et Accès-logis;

ATTENDU QUE le nombre de logements minimum fixé par le gouvernement par Régie est de 100 logements et que le nombre au secteur Sud dépasse ce nombre;

ATTENDU QUE selon les municipalités citées précédemment, il serait plus facile d'assumer une présence de la direction du nouvel office sur chaque territoire occasionnellement et ce, afin d'assurer le sentiment d'appartenance à la clientèle;

ATTENDU QUE le conseil d'administration sera composé de membres provenant de chacune des communautés et d'utilisateurs;

ATTENDU QUE maintenant les offices doivent se préoccuper du milieu de vie de leurs clientèles;

ATTENDU QU'il est important de garder la présence de locataires à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration du nouvel office;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 28 novembre dernier à l'Hôtel la Saguenéenne, le sous-ministre responsable du dossier assisté du député adjoint du ministre Coûteux nous a confirmé que le ministre respecterait la volonté exprimée par les municipalités du secteur Sud;

21-01-18

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Pierre Boudreault, appuyé de M. Michel Tremblay il est résolu unanimement de proposer une entente de regroupement au Gouvernement du Québec qui se décrit comme suit :

ENTENTE DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-GÉDÉON ET DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION SUIVANTS :

- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DESBIENS
- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX
- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE
- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE-STATION

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question est posée sur les projets de règlements vs l'information aux citoyens et la procédure.
- Une question est posée sur l'emprunt temporaire autorisé.
- M. Carl Gagnon, citoyen de la rue Fortin, se plaint des opérations de déneigement. L'entrepreneur n'a pas le bon équipement pour opérer. Est-ce que le conseil pourrait retirer cette partie dans le contrat pour le donner en sous-traitance.
- Une question sur un bâtiment qui serait à vendre sur le territoire. L'information est à valider. M. le maire fera le suivi.

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 25, M^{me} Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général